



Déclaration liminaire SNUipp-FSU65 à la CAPD du 14 novembre 2013

**Monsieur le Directeur Académique,
Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs,**

Cette CAPD se réunit alors que le mécontentement de nos collègues, dont nous vous faisons part régulièrement dans les instances statutaires, connaît une première concrétisation publique cette semaine.

En effet, de nombreux départements seront en grève ce jour, ou étaient en grève hier. Le SNUipp-FSU vient d'annoncer qu'il invite ses partenaires au niveau national à fédérer les actions et pose clairement la nécessité d'une journée de grève nationale unitaire début décembre sur l'ensemble des problématiques qui concernent l'école publique et ses personnels : budget, conditions de travail et réforme des rythmes. Cette réforme, au-delà du fond politique qui la sous-tend, et que nous combattons, cristallise les difficultés que connaissent les enseignants dans l'exercice de leur profession.

Des conditions de travail constamment dégradées depuis de nombreuses années, des salaires bloqués depuis 4 ans, un pouvoir d'achat en perpétuel recul, des droits sociaux sans cesse revus à la baisse, ne signent pas une volonté d'améliorer notre système éducatif national.

Les enseignants ne sont pas de purs esprits dégagés des contingences matérielles de leur vie personnelle. Quand ces contraintes sont aussi fortes qu'actuellement, il n'y a pas à s'étonner de la colère qu'elles génèrent.

Nos collègues, comme la plupart des foyers français, sont confrontés aux fins de mois difficiles, aux inquiétudes pour l'avenir de leurs enfants, aux perspectives défavorables concernant leur retraite.

Ils sont de plus préoccupés par l'avenir des élèves dont l'Etat leur confie la mission fondamentale de les éduquer.

Le constat est unanime : la difficulté scolaire est directement corrélée aux difficultés économiques, sociales et culturelles des familles.

Des effectifs qui s'alourdissent, des programmes inadaptés, une prise en charge de la difficulté scolaire toujours diminuée, des remplacements pas suffisamment assurés, des demandes de justifications permanentes sur les décisions que nous prenons, la quasi disparition de la formation continue, les problèmes pour recruter des AVSi pour les élèves en situation de handicap, ne permettent pas de travailler correctement.

Vient s'ajouter à ces dégradations une réforme des rythmes qui ne réglera aucun de ces maux qui gangrènent notre système scolaire.

En effet, le pouvoir croissant accordé aux collectivités territoriales laisse augurer ce qui se profile pour notre service public d'Etat de l'Education Nationale : d'abord la dérégulation, puis le démantèlement du service public national, pour transfert de cette mission aux territoires. La conclusion est toujours la même : toujours plus d'inégalité, toujours plus d'échec et toujours moins de droit pour tous, et singulièrement pour les

plus fragiles.

Le SNUipp-FSU65 ne peut se satisfaire de ces perspectives, ni pour les personnels, ni pour les élèves, ni pour l'avenir de notre pays.

Pour revenir à l'ordre du jour de cette CAPD, le SNUipp-FSU65 rappelle sa revendication historique concernant l'avancement des personnels : la même vitesse pour tous, la plus rapide, et l'accès de tous à l'indice terminal de la hors classe.

Le SNUipp-FSU revendique également la déconnection du déroulement de carrière de l'inspection pédagogique.

Nous tenons à rappeler une nouvelle fois le problème posé par le nombre insuffisant de promovables dans le corps des instituteurs, qui ne permet pas de les faire avancer alors qu'ils remplissent les conditions requises.

Nous vous demandons de faire remonter au ministère notre demande de prise en compte de cette injustice pour qu'une dotation particulière soit attribuée pour y pourvoir, ou que les règles de pourcentage les concernant soient revues.

Dans le barème des promotions, la note pédagogique, même si son poids a diminué au fil du temps grâce à l'action syndicale, permet toujours à notre hiérarchie de "récompenser" les collègues qu'elle considère comme particulièrement méritants.

Or, les enseignants, qu'ils rejettent ce système de notation lié à l'inspection pédagogique, ou qu'ils n'attendent pas ce type de reconnaissance, font le lien entre le contenu du rapport d'inspection qu'ils reçoivent, et sa traduction en terme de note. Et ils expriment régulièrement leur incompréhension devant une augmentation si faible qu'elle se trouve en décalage avec le rapport de l'IEN.

Ce décalage concerne surtout les collègues qui ont atteint les derniers échelons de la classe normale, et pour lesquels la possibilité d'accéder à la hors classe est totalement tributaire de la note pédagogique, l'AGS n'entrant pas en compte dans ce barème. Se pose régulièrement aussi la question de la note 20.

Manifestement, elle occupe un statut particulier dans l'esprit de l'administration, puisqu'elle n'est que peu ou pas attribuée, discriminant ainsi nos collègues en fonction de considérations qui nous échappent.

Chacun s'en accommoderait si cette situation n'avait des conséquences en matière d'espèces sonnantes et trébuchantes, sur les salaires bien sûr, mais particulièrement pour le calcul des pensions de retraite, et par voie de conséquence, sur la nécessité de travailler plus longtemps dans l'espoir d'une amélioration financière de celles-ci.

Vous conviendrez avec nous qu'une différence de 120 à 400 € mensuels a plus d'impact sur des pensions culminant autour de 2200 € que sur des revenus passant la barre des 3000 voire 4000 € ...

Et ce n'est pas en instituant l'ISAE que le gouvernement échappera à la question salariale et à la revalorisation du point d'indice. Rappelons en effet que ces primes rentrent dans le calcul des retraites sous la forme de points au titre de la RAFF, fonds de pension obligatoire dont le taux de rendement frôle le grotesque et qui a connu déjà quelques déboires, notamment en 2011, à cause de mauvais placements boursiers. Capitalisation, quand tu nous tiens !!!

Concernant la formation continue, alors que son intérêt du point de vue professionnel est majoritairement souligné par les enseignants, les politiques d'austérité qui se succèdent, qu'elles se nomment RGPP ou MDPP, l'ont réduite à la portion congrue. Moins de remplaçants égale moins de stages, c'est aussi simple que ça. Heureusement qu'il vous faut trouver des terrains de stage pour les étudiants en Master

2 : les 2 stages remplacés par ces étudiants sont les seuls qui franchissent la barre des 4 jours.

Ajouter à cela des frais de déplacements peu ou pas remboursés et nous en arrivons à cette situation aberrante où les formations de formateurs prennent une place grandissante dans le PDF, où le nombre de journées de stage culmine royalement à 49 pour ceux à candidature individuelle, à 81 pour ceux à public désigné dont 40 destinés aux formations obligatoires et aux liaisons écoles/collège.

On peut toujours essayer de trouver des raisons de se satisfaire en regardant le verre à moitié plein en fonction de celui qui le tient, mais là n'est pas notre conception du syndicalisme.

Nos collègues en ont assez de palier les manques, de se rendre dans leurs écoles alors qu'ils sont malades, de s'organiser pour emprunter des routes fermées pendant la majeure partie de la journée, alors que l'institution est en train de s'effondrer et que leur engagement et leur travail ne sont pas reconnus. Ils sont lassés d'être présentés à longueur de JT comme des privilégiés uniquement préoccupés de leur petit confort.

Non, l'école n'est pas une charge, non, l'éducation n'est pas une charge, non le service public n'est pas une charge.

Ce sont les chances que la République a voulu donner à ceux qui en ont manqué à leur naissance ou au détour de leur vie.

Le SNUipp-FSU sera toujours présent pour combattre les inégalités et les injustices, en toute indépendance syndicale vis-à-vis du politique.

Le SNUipp-FSU sera toujours présent pour défendre un projet de société qui réponde à l'intérêt général, et à celui des plus fragiles en particulier.

Nous ne pourrions nous estimer légitimement satisfaits de notre sort, que si l'ensemble de la société accède au progrès éducatif, culturel, social et économique.

Il n'y a de vrai progrès que partagé.

roselyne bergé-sarthou, magali laborde, joëlle noguère et pierre torres

